Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 11 (1935-1936)

Heft: 7

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

b) dans le cadre de la section:

Répétition du programme établi pour les groupes, à l'exception de la course de vitesse.

Exercices de traction à la corde, groupe contre groupe.

Jeu à volonté.

Durée approximative de la gymnastique: 1 heure.

Repos.

Reprise du travail:

a) dans le cadre du groupe:

Instruction du tir:

Exercices de pointage sur cible,
exercices de départ du coup,
exercices de tir au moyen de l'appareil match.

Répétition du fonctionnement des pièces du fusil, leurs noms, etc.

Durée approximative: 1 heure.

b) dans le cadre de la section:

Le moniteur en chef rassemble la section, procède au dégraissage des armes et la conduit au stand.

1er exercice de tir à balles:

Les moniteurs tirent deux balles d'essai en vue du réglage des armes (Programme de tir 1934—1935, art. 49). Les élèves tirent ensuite à tour de rôle. Il faut consacrer au moins 18 cartouches par élève à ces exercices (Programme de tir 1934—1935, art. 44). Les élèves physiquement peu développés peuvent appuyer l'arme.

Une fois les tirs terminés, le moniteur en chef rassemble les jeunes tireurs, fait nettoyer soigneusement les armes, les inspecte et commentera rapidement l'exercice de tir de cette journée.

Durée des tirs: 1 h. ½.

Licenciement: 1730.

NB. Les articles 47 et 50 du Programme de tir 1934—1935 pour le tir hors du service étant particulièrement importants, nous croyons utile de les reproduire ici:

Art. 47: Lorsque les conditions requises ne sont pas remplies d'emblée, l'exercice principal doit être répété une deuxième, si c'est nécessaire une troisième fois. Il ne peut toutefois être tiré plus de trois fois. — Les cartouches économisées sur les bons tireurs doivent servir au développement des tireurs faibles.

Art. 50: La dotation en munitions comporte ainsi en moyenne par élève:

a) pour les exercices préparatoires .	30 cart.
b) pour l'exercice principal	6 »
c) pour le réglage de l'arme . . .	2 »
Total	38 cart.

IV.

Tâches du quatrième jour:

Convocation : 1400 — Appel.
Licenciement: 1730.

a) dans le cadre du groupe:

Exercices de gymnastique, selon programme prévu sous chiffre II, complétés de sauts en longueur et de sauts en hauteur.

b) dans le cadre de la section:

Répétition du programme établi pour les groupes, moins les sauts.

Course d'estafettes,

Jeu à volonté.

Repos.

Reprise du travail:

a) dans le cadre du groupe:

Répétition de l'instruction du tir, en accentuant l'effort principalement pour les mauvais tireurs, démonstration de la faute commise, théorie de l'arme.

b) dans le cadre de la section:

Dégraissage des armes.

Inspection.

Tir:

6 cartouches — 14 points — 6 touchés.

Durée des tirs: 2 h. ½.

Critique des tirs.
Graissage des armes.
Licenciement: 1730.

V.

Tâches du cinquième jour:

Convocation : 1400 — Appel.
Licenciement: 1730.

a) dans le cadre du groupe:

Exercices de gymnastique selon programme prévu sous chiffre II, complétés d'exercices de la pièce droite.

b) dans le cadre de la section:

Répétition du programme établi pour les groupes.

Jeu à volonté.

Repos.

Reprise du travail:

Pour a) et b):

Instruction au tir.

Théorie des armes.

Concours de démontage et de remontage de la culasse, avec prix aux cinq premiers.

Exercices de tir principaux:

(Art. 46 du programme de tir de 1934—1935: Les 6 coups de l'exercice principal doivent être tirés consécutivement et sans aide quelconque. — On fera marquer après chaque coup.)

Graissage des armes.

Licenciement: 1730.

(A suivre.)

Petites nouvelles

Le commandant du Rég. d'infant. mont. 20 (troupes de Lucerne et d'Unterwald) a rédigé à l'occasion du cours de répétition 1935 une plaquette historique à l'intention de sa troupe. Ce document relate les principaux événements qui se sont déroulés dans la région où le régiment 20 a travaillé cette année, et il a permis aux officiers de donner à leurs hommes quelques heures de théorie sur l'histoire suisse. D'ailleurs le terrain choisi pour le cours incite aux digressions historiques, car il englobe une partie du canton de Lucerne, région qui fut souvent le théâtre des combats livrés par nos ancêtres pour conquérir et assurer leur indépendance.

L'initiative du cdt. du R. Inf. mont. 20 mérite d'être relevée et chaleureusement approuvée. Il est bon de rappeler à nos soldats les pages glorieuses de notre histoire et c'est trop souvent qu'à l'armée on l'oublie.

*

Dans son n° du 25 octobre dernier, le « Droit du Peuple » signale l'« Inadmissible exigeance de certains officiers » en commentant le fait que deux soldats du R. Inf. mont. 5 qui ne possédaient pas à l'entrée en service les souliers de quartier réglementaires, ont été mis en demeure de s'en acheter une paire, et l'organe socialiste ajoute que l'un de ces soldats, étant chômeur, n'avait pas les moyens de s'acheter des souliers montants pour faire plaisir aux officiers!

Il n'y a qu'une chose que le « Droit du Peuple » a omis de mentionner, c'est que tout soldat qui se trouve dans le besoin peut réclamer un certificat d'indigence à sa commune de domi-

cile et de ce fait avoir droit à une paire de souliers conformes à l'ordonnance payés par la commune d'origine.

A trop vouloir dénigrer, on s'enferre parfois de ridicule façon.

*

Au moment où l'on se rend de plus en plus compte que la Suisse est malheureusement l'un des pays d'Europe où les gens de Moscou trouvent le plus de liberté pour exercer leurs petits talents d'agitateurs — Eberlein n'a-t-il pas accordé, au nom du Komintern une subvention de 6000 fr., au parti communiste suisse pour faire triompher ses candidats? — il est bon de relever que sur les ordres de l'Internationale rouge, les partis communistes d'Europe et d'Amérique ont cherché à profiter de la tension suscitée par le conflit italo-éthiopien pour pêcher en eau trouble.

Ce sont eux, les antimilitaristes de toute teinte qui, aujourd'hui, ne dédaignent pas de se faire les paladins des sanctions militaires pour inciter l'Angleterre à la guerre contre l'Italie.

Toujours au nom de la paix, le communisme cherche le désordre et le chaos. Démasquer cette propagande est le devoir de tous ceux qui cherchent à aller jusqu'aux racines profondes du malaise actuel, et en indiquer aux gouvernements aussi bien qu'aux peuples les causes essentielles est mettre fin au désordre.

*

Une grave affaire de fraudes de tirs militaires obligatoires a été découverte dans une Société de tir d'une commune genevoise et le lt. col. Rebuz, off. de tir du 1er arrondissement, a procédé à une enquête serrée au cours de laquelle un certain nombre de tireurs ont avoué n'avoir pas effectué leur tir obligatoire cette année, bien que figurant sur les listes de la dite société. Cette affaire, dont les dirigeants de la Société de tir incriminée semblent devoir être entièrement responsables, aura son épilogue devant le Tribunal militaire de la Ie division, et il y a tout lieu de croire, étant donnée la gravité des faits constatés, qu'elle aura un retentissement qui donnera à réfléchir à ceux qui seraient encore tentés, à l'avenir, d'accomplir leurs tirs obligatoires avec la gomme et le crayon.

Les cent ans du colonel de Courten

Le 11 novembre 1935, le colonel Louis de Courten, de Sierre, a eu cent ans révolus. Il entra à 19 ans comme sous-lieutenant dans l'armée pontificale où il servit sous les généraux valaisans Wilhelm de Kalbermatten et Raphaël de Courten, avançant jusqu'au grade de capitaine. Après la suppression de l'Etat pontifical, Louis de Courten rentra à Sierre en 1870. Huit ans plus tard, il fut appelé à Rome comme commandant de la garde pontificale suisse qu'il réorganisa et commanda jusqu'en 1901. Depuis lors, le colonel de Courten vit tantôt à Sierre tantôt à Nancy. C'est dans cette dernière ville qu'il a célébré son centenaire.

La Svizzera in una guerra aerea

Riprendo quanto già scrissi per la Rivista Militare Ticinese, circa la pubblicazione del Signor Tenente Colonello G. Vegezzi, Dr. in chimica, coadiuvato dal signor Prof. Rosenthaler dell'Università di Berna, *sulla Svizzera in una guerra aerea.*

L'opuscolo è apparso ad eliminare la mancanza di quelle conoscenze che il popolo ignorava totalmente, o quási, pubblicazione di un valore indiscutibile sia per la tecnica e la conoscenza scientifica colla quale gli autori trattano un problema di vitale importanza per la difesa nazionale.

E da chiedersi cosa farebbe il nostro paese, il solo che non abbia seriamente pensato alla propria difesa nell'eventualità di una guerra aerea che ignora, di fronte ad un attacco di aggressivi chimici, in una lotta batteriologica, percosso da bombe esplosive che scuotano la terra polverizzando ogni cosa, e nell'inferno creato da quelle incendiarie. Tali aggressioni coglierebbero una popolazione inerme, impreparata, una popolazione che storditamente rifiuta di ammettere l'esistenza di un tale pericolo, senza sapere come proteggersi, come difendersi, cadrebbe ecatombe di una colposa ignoranza, di una preparazione insufficiente o nulla.

Già nel 1932 sulla Rivista Militare Ticinese, l'allora Maggiore G. Vegezzi, pubblicava interessanti articoli sugli aspetti e forme d'una guerra chimica. Faceva proposte per un orientamento dell'organizzazione militare verso un'efficace difesa chimica della nostra armata. Le idee e proposte dell'attuale comandante del Reggimento Ticino tornano di grande attualità e eccole riprese, in tutta estensione, dalla Rivista Militare Svizzera. Proposte che il nostro popolo dovrebbe appoggiare con plebiscitaria solidarietà.

La tecnica raggiunge mete impensate, perfeziona terribilmente l'arma della areonautica entrata nel regno delle grandi cifre, esprimendo le maggiori possibilità, esponendo efficaci accorgimenti destinati allo sterminio di quella stessa umanità che la tecnica ed il progresso, frutto dello splendido ingegno umano, avrebbe invece dovuto unicamente beneficare.

Non è richiesto uno sforzo d'immaginazione, nè una fervida fantasia per convincersi della possibilità di una guerra futura. Nella storia dei popoli si sono sempre distinti esattamente periodi nel corso dei quali gli sforzi intellettuali e materiali seguirono determinate direzioni, precise mete, oggigiorno costituite dalla preparazione bellica. Abbiamo assistito al fallimento completo e miserando della conferenza del disarmo, a quello dell'evoluzione pacifica dei popoli in seno ad una Lega delle Nazioni asservita ad oscure manovre di una pericolosa politica; assistiamo ad aggressioni espansionistiche, a provocazioni ed esposizioni di forze armate intente ipocritamente a ristaurare la pace nel mondo.

Viviamo in piena lotta commerciale, in una crisi di scambi tutt'altro che in declino, avvolti in una atmosfera pericolosa di accanito nazionalismo, fra una generazione disorientata, in una data in cui non manca neppure il conflitto armato, siamo di fronte a governi incapaci di una coraggiosa politica, scevra di pericolose acrobazie diplomatiche, di compromessi, di segreti intendimenti tendenti alla realizzazione di un materiale ed obbrobrioso interesse a detrimento della pace e della vita dei popoli. Di fronte a tali evidenze non è più permesso, anzi è colpevole l'illudersi, credere ancora alle inviolabilità di leggi, di trattati. Bisogna, volere o no, inchinarsi alla realità dei fatti ed accettare l'inevitabile.

La guerra futtura si scatenerà senza formale preavviso, dilagando nell'azzurro di un cielo senza confini, senza una arginatura adeguata. Stormi di velivoli porteranno con rapidità fulminea i loro attacchi catastrofici sui punti nevralgici dell'avversario.

Gli autori dell'opuscolo citato, trattano in una prima parte delle condizioni geografiche della nostra Patria in rispetto alle possibilità di un attacco aereo. Fortunatamente il nostro Paese non presenta, sempre, un campo favorevole ad una aggressione chimica, sia per la natura fisica della sua conformazione, sia per le continue e marcatissime variazioni meteorologiche alle quali è subordinata l'efficacia di simili aggressioni.

Fortunatamente; poichè la Svizzera giace nel raggio di azione di qualsiasi aereoplano, attualmente in grado di trasportare per centinaia di chilometri, ad una media oraria di 400, un carico di ben 10 tonnellate permettendogli di esplicare una opera distruggitrice su qualsiasi settore designato. Il pericolo massimo per noi è però rappresentato dalla bomba esplosiva e da quella incendiaria più che non lo possono essere i tossici. Il vento che normalmente soffia nelle nostre vallate, favorendo l'opera distruggitrice di un incendio, ostacola per contro l'effetto